

Curatelle simple

Principe : Régime d'assistance

- La personne protégée conserve la gestion de ses ressources courantes et accomplit les actes éminemment personnels
- elle doit obtenir l'accord du curateur pour les actes de disposition
- Le juge des tutelles n'intervient pas (ou peu).

Actes	Majeur seul	Curateur	Juge des tutelles
PERSONNE & FAMILLE			
ENFANT			
Déclaration de naissance d'un enfant	Majeur seul compétent		
Reconnaissance d'un enfant	Majeur seul compétent		
Actes d'autorité parentale	Majeur seul compétent		
Choix ou changement du nom d'un enfant	Majeur seul compétent		
Consentement à sa propre adoption	Majeur seul compétent		
Consentement à l'adoption de son enfant	Majeur seul compétent		
Acte de notoriété	Majeur seul compétent		
MARIAGE / PACS			
Mariage		Autorisation du curateur	A défaut d'autorisation du curateur, possibilité d'autorisation du juge
Divorce Divorce par consentement mutuel et pour acceptation du principe de la rupture interdits		Curateur assiste le majeur dans la demande en divorce ou dans la défense d'une action en divorce	
PACS Signature & modification		Curateur assiste le majeur	
Rupture	Majeur peut seul rompre le PACS	Simple assistance du curateur pour le partage des biens	
LIBERALITES / SUCCESSION			
Testament			
Élaboration	Majeur peut librement tester		
Révocation	Révocation du testament par le majeur seul		
Donation		Assistance du curateur nécessaire	
Révocation de donation entre époux		Nécessité accord curateur	
Succession			
Acceptation succession à concurrence actif net	Compétence majeur seul		

Acceptation pure et simple succession		Nécessité accord curateur	
Actes	Majeur seul	Curateur	Juge des tutelles
Acceptation pure et simple legs universels ou à titre universel		Nécessité accord curateur	
Acceptation legs universel ou à titre universel à concurrence de l'actif net	Compétence majeur seul		
Acceptation legs à titre particulier et de donations non grevés de charge	Compétence majeur seul		
Renonciation à une succession		Nécessité accord curateur	
Révocation d'une renonciation à un legs		Nécessité accord curateur	
Déclaration de succession	Compétence majeur seul		
BIENS			
LOGEMENT			
Mise en location		Nécessité accord curateur	
Vente			Nécessité autorisation juge des tutelles
Souvenirs et objets personnels	Libre disposition du majeur		
Résiliation du bail du logement			Nécessité autorisation juge
Meubles garnissant le logement			Nécessité autorisation juge
BIENS IMMEUBLES (autre que logement)			
Acquisition immeuble (par emploi ou remploi de sommes d'argent judiciairement prescrit)		Nécessité autorisation curateur	
Acceptation promesse de vente		Nécessité autorisation curateur	
Constitution de droits réels (usufruit, servitude, hypothèques...)		Nécessité autorisation curateur	
Vente ou apport en société d'immeubles		Nécessité autorisation curateur	
Conclusion d'un bail			
Supérieur à 9 ans		Nécessité autorisation curateur	
Inférieur à 9 ans	Majeur seul compétent		
Effectuer de grosses réparations sur l'immeuble		Nécessité accord curateur	
Travaux d'amélioration utiles	Majeur seul compétent		
Résiliation bail d'habitation en tant que bailleur	Majeur seul compétent		
BIENS MEUBLES			

Sommes d'argent			
Ouverture d'un premier compte	Majeur seul compétent		
Ouverture d'un autre compte		Accord du curateur	
Actes	Majeur seul	Curateur	Juge des tutelles
Modification de compte		Accord curateur	
Clôture compte		Accord du curateur	
Perception des revenus & gestion compte courant	Majeur seul compétent		
Délivrance carte bancaire de retrait	Majeur seul compétent		
Délivrance carte bancaire de crédit		Nécessité accord du curateur	
Placement de capitaux		Nécessité accord curateur	
Quittance de paiement	Majeur seul compétent		
Changement de banque		Nécessité accord curateur	
Souscription / rachat contrat assurance vie		Nécessité accord curateur	
Instruments financiers			
Résiliation contrat de gestion de valeurs mobilières et instruments financier	Majeur seul compétent		
Conclusion de contrat de gestion de valeurs mobilières et instruments financiers		Nécessité accord curateur	
Vente d'instruments financiers		Nécessité accord curateur	